



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 136 de la liste préliminaire*

Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui traite des questions relatives à la gestion des conférences, fait suite aux résolutions 68/251, en date du 27 décembre 2013, et 32/72, en date du 9 décembre 1977, ainsi qu'à d'autres demandes de l'Assemblée générale.

Pour qu'il soit concis et ne dépasse pas la longueur autorisée, l'information y est synthétisée; toutes les données statistiques sont présentées séparément^a. La version électronique des documents du Comité peut être consultée à l'adresse suivante : <https://meetings.un.org/fr/ga/coc/>.

^a Voir http://coc.dgacm.org/2014/Documents/2014_Supplementary_Information.pdf.

* A/69/50.

** Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (26 août 2014).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 32/72 du 9 décembre 1977, l'Assemblée générale a défini le mandat du Comité des conférences dans les termes suivants :

a) Donner des avis à l'Assemblée générale sur le calendrier des conférences;

b) Décider, au nom de l'Assemblée générale, de la suite à donner aux demandes de dérogations au calendrier des conférences approuvé qui ont des incidences administratives et financières;

c) Recommander à l'Assemblée générale les moyens d'assurer la répartition optimale des ressources, des installations et des services de conférence, y compris la documentation, afin d'en assurer l'utilisation la plus efficace et la plus rentable;

d) Aviser l'Assemblée générale des besoins actuels et futurs de l'Organisation en matière de services, d'installations et de documentation pour les conférences;

e) Aviser l'Assemblée générale des moyens propres à améliorer la coordination des conférences dans le cadre des organismes des Nations Unies, y compris en ce qui concerne les services et les installations de conférence, et tenir des consultations appropriées à cette fin.

2. Le présent rapport porte sur les éléments mentionnés ci-dessus et fait état des efforts déployés dans ces domaines par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ainsi que des résultats obtenus.

3. Le Comité des conférences joue un rôle important en examinant les capacités du Secrétariat pour déterminer s'il demeure en mesure de concourir au déroulement régulier et efficace des délibérations et des activités de suivi de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et de ses divers organes subsidiaires, du Conseil économique et social et de la plupart de ses organes subsidiaires, et des conférences spéciales des Nations Unies.

II. Gestion des réunions

A. Calendrier des conférences et des réunions

1. Demandes de dérogations aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985

4. Les organes intergouvernementaux suivants ont demandé à se réunir pendant la soixante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale : Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), Comité intergouvernemental chargé de préparer la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Commission du désarmement de

l'Organisation des Nations Unies, Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et Comité des relations avec le pays hôte (voir renseignements complémentaires¹, sect. I). Conformément à la pratique établie, les demandes seront examinées par le Comité des conférences, qui fera une recommandation à l'Assemblée générale.

2. Projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 2015

5. À sa session de fond, en septembre 2014, le Comité des conférences examinera le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2015 (A/AC.172/2014/L.2) et transmettra ses recommandations à l'Assemblée générale dans son rapport pour 2014 (à paraître sous la cote A/69/32, annexes I et II).

3. Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité

6. En juillet 2013, le Comité des conférences a approuvé une demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), qui souhaitait tenir huit séances supplémentaires pour achever les travaux de sa session de printemps de 2013. Il a également approuvé les demandes que le CCQAB a faites en 2014, qui portaient sur une prolongation de cinq jours de sa session d'hiver de 2014 et la tenue de 14 séances supplémentaires en dehors des heures normales de réunion.

7. Le Comité des conférences a approuvé une demande reçue en 2014 du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui souhaitait transférer de New York à Genève sa soixante-deuxième session devant se tenir en juillet 2014, ainsi qu'une autre demande reçue en 2014, portant sur le transfert de New York à Genève de la soixante-troisième session du Conseil consultatif, devant se tenir en janvier 2015.

8. Le Comité a approuvé des demandes reçues en 2014 de la Commission de la condition de la femme, qui souhaitait tenir une séance supplémentaire pendant sa cinquante-huitième session, du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui souhaitait tenir quatre séances supplémentaires pour achever les travaux de sa quatrième session, et du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, qui souhaitait tenir deux séances d'organisation supplémentaires pour sa dix-huitième session.

9. Le Comité a également approuvé une demande reçue en 2014 du Comité préparatoire de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui souhaitait tenir une séance plénière supplémentaire pour adopter un texte de consensus pour le document final de la Conférence.

¹ Voir http://coc.dgacm.org/2014/Documents/2014_Supplementary_Information.pdf.

B. Utilisation des services et installations de conférence

1. Analyse des indicateurs de résultats relatifs aux réunions des organes de l'ONU

10. Le tableau 1 ci-dessous indique les taux d'utilisation des centres de conférence pour les trois dernières années; des données statistiques sur l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence alloués à une série d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi ces trois dernières années sont présentées dans le tableau 1 de la section II des renseignements complémentaires. Pour 2013, le taux global d'utilisation des services de conférence, tous centres de conférence confondus, est de 82 %; si ce chiffre est supérieur à la norme, fixée à 80 %, il traduit une diminution de 2 % par rapport à 2012. À New York, le pourcentage de réunions annulées dont les services n'ont pas été réaffectés a augmenté, passant de 8 % en 2012 à 9 % en 2013. Globalement, le temps perdu du fait que des réunions ont commencé en retard ou ont été écourtées a aussi augmenté, passant de 12 % en 2012 à 13 % en 2013.

Tableau 1

Taux d'utilisation des centres de conférence (calculé en fonction du nombre de réunions des organes figurant dans l'échantillon)

| Centre de conférence | Nombre de réunions (2013) | | | | | Taux d'utilisation (pourcentage) | | |
|----------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|---------------|---|-------------------------------------|-----------|--------------|
| | A (programmées) | B (ajoutées) | C (annulées) | D (tenues) | E (annulées avec réaffectation des services) | F (minutes perdues) ^a | 2013 | ^b |
| New York | 1 202 | 80 | 225 | 1 057 | 112 | 29 500 | 78 | |
| Genève | 535 | 26 | 13 | 548 | 2 | 7 760 | 90 | |
| Vienne | 198 | 1 | 6 | 193 | — | 3 840 | 86 | |
| Nairobi | 42 | 8 | 2 | 48 | — | 1 320 | 81 | |
| Total | 1 977 | 115 | 246 | 1 846 | 114 | 42 420 | 82 | |

| Centre de conférence | Nombre de réunions (2012) | | | | | Taux d'utilisation (pourcentage) | | |
|----------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|---------------|---|-------------------------------------|-----------|--------------|
| | A (programmées) | B (ajoutées) | C (annulées) | D (tenues) | E (annulées avec réaffectation des services) | F (minutes perdues) ^a | 2012 | ^b |
| New York | 1 162 | 50 | 196 | 1 016 | 101 | 28 810 | 79 | |
| Genève | 641 | 22 | 5 | 658 | — | 7 945 | 93 | |
| Vienne | 169 | — | 3 | 166 | — | 2 895 | 89 | |
| Nairobi | 26 | — | — | 26 | — | 370 | 92 | |
| Total | 1 998 | 72 | 204 | 1 866 | 101 | 40 020 | 84 | |

| Centre de conférence | Nombre de réunions (2011) | | | | | Taux d'utilisation (pourcentage) | | | |
|----------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|---------------|---|----------------------------------|------------------------|-----------|--------------|
| | A (programmées) | B (ajoutées) | C (annulées) | D (tenues) | E (annulées avec réaffectation des services) | ^a | F (minutes perdues) | 2011 | ^b |
| New York | 1 297 | 44 | 181 | 1 160 | 104 | 32 | 30 615 | 82 | 76 |
| Genève | 701 | 13 | 14 | 700 | – | | 9 920 | 90 | |
| Vienne | 188 | – | 2 | 186 | – | | 3 335 | 89 | |
| Nairobi | 27 | 2 | – | 29 | – | | 595 | 89 | |
| Total | 2 213 | 59 | 197 | 2 075 | 104 | | 44 465 | 85 | |

^a Réunions annulées avec réaffectation des services au profit d'un organe apparenté.

^b Taux d'utilisation hors réunions annulées sans réaffectation des services au profit d'un organe apparenté.

11. La tendance à la baisse du taux d'utilisation des services alloués à l'échantillon des organes qui se sont réunis à New York tient à deux facteurs : l'augmentation du nombre de réunions annulées et l'augmentation du temps perdu du fait que des réunions ont commencé en retard ou ont été écourtées. Non seulement le nombre de réunions annulées a augmenté, mais il y a également eu davantage d'annulations de dernière minute, ce qui fait que moins de ressources ont pu être réaffectées à d'autres réunions. Globalement, en 2013, le nombre d'annulations a atteint un record. Cette tendance a été spécialement marquée à New York, où 225 réunions ont été annulées. Pour les trois dernières années, le nombre de réunions ajoutées dans les quatre centres de conférence a également été plus élevé que jamais.

12. Depuis le début de 2014, le Secrétariat prend des mesures volontaristes pour remédier à la situation, collaborant activement et étroitement avec les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences, avant, pendant et après leurs sessions, afin de déterminer pourquoi leur taux d'utilisation des services de conférence a baissé et de chercher des solutions. Les résultats de ces nouveaux efforts de coordination du Secrétariat seront présentés dans les rapports statistiques concernant les organes figurant dans l'échantillon pour 2014 et dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences pour 2015.

13. La réaffectation des ressources destinées à des réunions annulées à d'autres réunions devant se tenir à New York a permis de répondre à un plus grand nombre de demandes de réunion d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins » (voir par. 23 ci-dessous). À Genève, l'annulation de réunions d'organes délibérants et les changements de programme ont également fait baisser le taux d'utilisation des capacités, les services d'interprétation ne pouvant être utilisés plus tôt ou plus tard que prévu. Tout a été mis en œuvre pour que les ressources soient réaffectées en temps voulu de sorte que les services nécessaires soient fournis à toutes les réunions d'organes autorisés à obtenir des services d'interprétation qui en ont fait la demande.

14. On trouvera dans le tableau 8 de la section II des renseignements complémentaires des données statistiques sur les réunions programmées et tenues dans les quatre centres de conférence (y compris pour l'échantillon susmentionné).

15. En application du paragraphe 29 de la section II.A de la résolution 68/251 de l'Assemblée générale, en date du 27 décembre 2013, le Secrétariat a sélectionné quatre organes faisant partie de l'échantillon qui tous se réunissent à New York et qui avaient utilisé moins de 80 % des ressources qui leur avaient été allouées au cours des trois dernières années : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Comité des contributions, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, et le Comité de l'information (voir le tableau 1.A de la section II des renseignements complémentaires). Ces quatre organes ont également un taux d'utilisation inférieur à la norme de 80 % pour les 10 dernières années (voir par. 18 ci-dessous).

16. En juin 2014, le Président du Comité des conférences s'est entretenu avec des représentants du Comité des contributions, du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de son groupe de travail, et du Comité de l'information. Le mandat du Président se rapporte aux trois sessions précédentes, mais chacun de ces organes avait déjà tenu sa session principale de 2014 et l'information supplémentaire s'est avérée utile. Les trois organes avaient accompli des progrès sensibles en 2014 et ils ont été invités à continuer de procéder de la même manière et à prendre d'autres mesures pour parvenir à un taux d'utilisation optimale des ressources. Au cours de la période considérée, le Président du Comité des conférences n'avait pas encore eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants du Conseil d'administration de l'UNICEF.

17. En 2013, aucun des organes figurant dans l'échantillon de Genève, Nairobi et Vienne n'avait eu un taux d'utilisation inférieur à 80 % pour chacune des trois années consécutives précédentes. Comme il apparaît dans le tableau 1 ci-dessus, Genève a amélioré son taux d'utilisation maximale des services de conférence grâce aux efforts des services chargés de l'appui aux réunions, qui continuent de se coordonner avec les secrétariats des organes afin de pouvoir répondre à la demande de plus en plus importante de services de conférence pour les réunions avec ou sans interprétation.

18. Huit organes intergouvernementaux basés à New York ont un taux moyen d'utilisation inférieur à 80 % pour les sessions prescrites des 10 dernières années (2004-2013) (voir les tableaux 9 et 10 de la section II des renseignements complémentaires) :

1. Commission de statistique (taux moyen de 79 %);
2. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, (taux moyen de 79 %);
3. Commission du développement social (taux moyen de 76 %);
4. Commission de la population et du développement (taux moyen de 74 %);
5. Comité des contributions (taux moyen de 71 %);
6. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail (taux moyen de 67 %);
7. Comité de l'information (taux moyen de 64 %);
8. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du renforcement du rôle de l'Organisation (taux moyen de 59 %).

19. Le Secrétariat a tenu des consultations bilatérales avec ces organes et arrêté des mesures concrètes visant à améliorer l'utilisation des ressources. Il ressort de ces échanges que les présidents et les secrétariats des organes concernés sont réellement soucieux d'utiliser au mieux les services de conférence mis à leur disposition, et les résultats préliminaires de 2014 sont encourageants. Ainsi, la Commission de statistique, la Commission de la population et du développement, la Commission du développement social, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Comité de l'information, qui ont tenu leur session plus tôt dans l'année, ont réduit leurs demandes de services de conférence et atteint des taux d'utilisation nettement plus élevés. Le Comité des contributions a atteint un taux d'utilisation remarquable de 88 % en 2014, contre 71 % en 2011, 61 % en 2012 et 71 % en 2013.

20. Les responsables de la gestion des conférences sont tout à fait conscients de la complexité et de l'imprévisibilité des processus intergouvernementaux et savent qu'il est réducteur de mesurer les résultats à l'aide d'un indicateur quantitatif unique. Ils respectent le jugement des présidents des organes concernés et sont conscients du fait que les efforts visant à améliorer l'utilisation des services de conférence ne doivent en aucun cas porter préjudice aux travaux de fonds des organes.

21. Depuis 2013, des rapports concernant les services de conférence sont adressés aux présidents et aux secrétariats de tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences, avant l'ouverture de leur session programmée et immédiatement après la clôture. Ces rapports contiennent des données statistiques sur les facteurs de taux d'utilisation des 10 dernières années et, lorsqu'il y a lieu, des propositions concernant les moyens d'améliorer la situation. Le Secrétariat sollicite l'avis des organes afin de les aider à trouver des moyens concrets d'accroître leur taux d'utilisation.

22. Le tableau 2 ci-dessous donne l'indice de fiabilité de la planification pour chacun des quatre centres de conférence (voir également le tableau 6 de la section II des renseignements complémentaires). Deux facteurs ont négativement influé sur cet indice : l'augmentation continue du nombre de réunions ajoutées au programme et celle du nombre de réunions annulées. À New York, le caractère imprévisible du programme de travail de certains organes a également joué.

Tableau 2

Indice de fiabilité de la planification des centres de conférence (calculé en fonction du nombre de réunions des organes figurant dans l'échantillon)

| Centre de conférence | Nombre de réunions (2013) | | | | | Indice de fiabilité de la planification (pourcentage) |
|----------------------|---------------------------|--------------|--------------|------------|--|---|
| | A (programmées) | B (ajoutées) | C (annulées) | D (tenues) | E (annulées avec réaffectation des services) | |
| New York | 1 202 | 80 | 225 | 1 057 | 112 | 75 |
| Genève | 535 | 26 | 13 | 548 | 2 | 93 |
| Vienne | 198 | 1 | 6 | 193 | – | 96 |

| <i>Centre de conférence</i> | <i>Nombre de réunions (2013)</i> | | | | | <i>Indice de fiabilité de la planification (pourcentage)</i> |
|-----------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---|--|
| | <i>A (programmées)</i> | <i>B (ajoutées)</i> | <i>C (annulées)</i> | <i>D (tenues)</i> | <i>E (annulées avec réaffectation des services)</i> | <i>2013</i> |
| Nairobi | 42 | 8 | 2 | 48 | – | 76 |
| Total | 1 977 | 115 | 246 | 1 846 | 114 | 82 |

| <i>Centre de conférence</i> | <i>Nombre de réunions (2012)</i> | | | | | <i>Taux de fiabilité de la planification (pourcentage)</i> |
|-----------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---|--|
| | <i>A (programmées)</i> | <i>B (ajoutées)</i> | <i>C (annulées)</i> | <i>D (tenues)</i> | <i>E (annulées avec réaffectation des services)</i> | <i>2012</i> |
| New York | 1 162 | 50 | 196 | 1 016 | 101 | 79 |
| Genève | 641 | 22 | 5 | 658 | – | 96 |
| Vienne | 169 | – | 3 | 166 | – | 98 |
| Nairobi | 26 | – | – | 26 | – | 100 |
| Total | 1 998 | 72 | 204 | 1 866 | 101 | 86 |

| <i>Centre de conférence</i> | <i>Nombre de réunions (2011)</i> | | | | | <i>Taux de fiabilité de la planification (pourcentage)</i> |
|-----------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---|--|
| | <i>A (programmées)</i> | <i>B (ajoutées)</i> | <i>C (annulées)</i> | <i>D (tenues)</i> | <i>E (annulées avec réaffectation des services)</i> | <i>2011</i> |
| New York | 1 297 | 44 | 181 | 1 160 | 104 | 83 |
| Genève | 701 | 13 | 14 | 700 | – | 96 |
| Vienne | 188 | – | 2 | 186 | – | 99 |
| Nairobi | 27 | 2 | – | 29 | – | 93 |
| Total | 2 213 | 59 | 197 | 2 075 | 104 | 88 |

23. Les statistiques relatives aux services de conférence fournis en 2013 aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » à Genève et à New York sont présentées dans le tableau 3 ci-dessous. À New York, tant le nombre que le pourcentage de réunions couvertes sont supérieurs aux chiffres des deux années précédentes (voir également les tableaux 1 et 2 de la section III des renseignements complémentaires). L'augmentation sensible du nombre de demandes constatée depuis 2011 tient en partie au fait que le système de gestion des réunions qui était utilisé alors (eMeets, maintenant remplacé par gMeets) n'enregistrait pas les demandes émanant des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, ni les séances plénières et consultations de l'Assemblée générale, deux des principales sources de

ces demandes. Des demandes émanent également de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil économique et social, et, occasionnellement, du Conseil de sécurité, en cas de prolongation de séance.

Tableau 3

Analyse comparée des services de conférence fournis aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » à New York et à Genève

| Centre de conférence | Réunions avec services d'interprétation | | | | Réunions sans services d'interprétation | | |
|----------------------|---|----------------------|--------------------------|--------------------------------------|---|-----------------|---------------------------------|
| | Demandes présentées | Demandes satisfaites | Demandes non satisfaites | Pourcentage des demandes satisfaites | Demandes présentées | Réunions tenues | Pourcentage des réunions tenues |
| New York | | | | | | | |
| 2013 | 921 | 899 | 22 | 98 | 420 | 420 | 100 |
| 2012 | 687 | 664 | 23 | 97 | 411 | 411 | 100 |
| 2011 | 577 | 553 | 24 | 96 | 562 | 562 | 100 |
| Genève | | | | | | | |
| 2013 | 32 | 32 | – | 100 | – | – | – |
| 2012 | 54 | 54 | – | 100 | – | – | – |
| 2011 | 59 | 59 | – | 100 | – | – | – |

2. Services d'interprétation fournis pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

24. On trouvera dans le tableau 4 ci-dessous et à la section IV des renseignements complémentaires des données récapitulatives sur les services de conférence fournis pour les réunions des groupes régionaux et autres groupes d'États Membres. À New York, les chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de 2012 et de 4 % plus élevés que ceux de 2011. À Genève, les chiffres relatifs aux demandes et aux services fournis sont inférieurs à ceux des années précédentes. Bien que l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Nairobi ne reçoivent généralement pas de demandes de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupe d'États Membres, ces deux centres de conférence peuvent fournir de tels services à ces groupes en fonction des capacités. En 2013, ils ont satisfait respectivement deux et cinq demandes.

Tableau 4

Analyse comparative des services de conférence fournis pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

A. 2013

| Centre de conférence | Réunions avec services d'interprétation | | | | Réunions sans services d'interprétation | | |
|----------------------|---|----------------------|--------------------------|--------------------------------------|---|-----------------|---------------------------------|
| | Demandes présentées | Demandes satisfaites | Demandes non satisfaites | Pourcentage des demandes satisfaites | Demandes présentées | Réunions tenues | Pourcentage des réunions tenues |
| New York | 165 | 158 | 7 | 96 | 815 | 815 | 100 |
| Genève | 37 | 30 | 7 ^a | 81 | 595 | 595 | 100 |

| <i>Centre de conférence</i> | <i>Réunions avec services d'interprétation</i> | | | | <i>Réunions sans services d'interprétation</i> | | |
|-----------------------------|--|-----------------------------|---------------------------------|---|--|------------------------|--|
| | <i>Demandes présentées</i> | <i>Demandes satisfaites</i> | <i>Demandes non satisfaites</i> | <i>Pourcentage des demandes satisfaites</i> | <i>Demandes présentées</i> | <i>Réunions tenues</i> | <i>Pourcentage des réunions tenues</i> |
| Vienne | 2 | 2 | – | 100 | 345 | 345 | 100 |
| Nairobi | 5 | 5 | – | 100 | 506 | 506 | 100 |
| Total | 209 | 195 | 14 | 93 | 2 261 | 2 261 | 100 |

^a Au total, 37 demandes de réunion avec services d'interprétation ont été présentées; 6 n'ont pu être satisfaites et 1 a été annulée par l'organe concerné.

B. 2012

| <i>Centre de conférence</i> | <i>Réunions avec services d'interprétation</i> | | | | <i>Réunions sans services d'interprétation</i> | | |
|-----------------------------|--|-----------------------------|---------------------------------|---|--|------------------------|--|
| | <i>Demandes présentées</i> | <i>Demandes satisfaites</i> | <i>Demandes non satisfaites</i> | <i>Pourcentage des demandes satisfaites</i> | <i>Demandes présentées</i> | <i>Réunions tenues</i> | <i>Pourcentage des réunions tenues</i> |
| New York | 163 | 155 | 8 | 95 | 942 | 942 | 100 |
| Genève | 116 | 98 | 18 | 84 | 626 | 626 | 100 |
| Vienne | 1 | 1 | – | 100 | 359 | 359 | 100 |
| Nairobi | 1 | 1 | – | 100 | 268 | 268 | 100 |
| Total | 281 | 255 | 26 | 91 | 2 195 | 2 195 | 100 |

C. 2011

| <i>Centre de conférence</i> | <i>Réunions avec services d'interprétation</i> | | | | <i>Réunions sans services d'interprétation</i> | | |
|-----------------------------|--|-----------------------------|---------------------------------|---|--|------------------------|--|
| | <i>Demandes présentées</i> | <i>Demandes satisfaites</i> | <i>Demandes non satisfaites</i> | <i>Pourcentage des demandes satisfaites</i> | <i>Demandes présentées</i> | <i>Réunions tenues</i> | <i>Pourcentage des réunions tenues</i> |
| New York | 184 | 169 | 15 | 92 | 1 010 | 1 010 | 100 |
| Genève | 85 | 76 | 9 | 89 | 718 | 718 | 100 |
| Vienne | – | – | – | – | 317 | 317 | 100 |
| Nairobi | 1 | 1 | – | 100 | 252 | 252 | 100 |
| Total | 270 | 246 | 24 | 91 | 2 297 | 2 297 | 100 |

3. Utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

25. Conformément à plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 68/251 (section II.A, par. 22), et en application de la règle du siège, les organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi y ont tenu toutes leurs réunions en 2013.

4. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

26. En 2013, 3 644 réunions ont été tenues au Centre de conférence des Nations Unies, qui a fournis les services nécessaires. Le taux d'occupation, calculé selon la méthode révisée et ajustée à la suite de la mission d'étude effectuée au Siège par la Commission économique pour l'Afrique en avril 2014, s'établit à 67,4 %. Ajustés selon cette méthode, les taux des trois années précédentes s'établissent comme suit : 88,1 % pour 2011, 80,5 % pour 2012 et 67,4 % pour 2013. La diminution de 13,1 % enregistrée en 2013 par rapport à 2012 est imputable aux travaux de rénovation actuellement en cours au Centre de conférence. Ces travaux ont entraîné la fermeture de certaines salles de taille moyenne, extrêmement demandées, qui n'ont rouvert leurs portes qu'en mars 2014.

27. Le Centre de conférence a également mis au point une stratégie commerciale et tarifaire d'ensemble, comme le lui avaient recommandé le Comité des commissaires aux comptes, au chapitre II de son rapport publié sous la cote A/61/5 (Vol.1), et l'Assemblée générale, au paragraphe 26 de sa résolution 68/251. Certains volets de la nouvelle stratégie, qui sera mise en œuvre en 2014, ont déjà permis au Centre d'améliorer progressivement son taux d'occupation mensuel, qui a atteint 60,56 % en juin 2014. Le taux pourrait s'améliorer considérablement d'ici à la fin de 2014, malgré la concurrence grandissante qui s'exerce à Addis-Abeba.

28. Menant des activités de promotion énergiques, le Centre participe à davantage de grandes expositions, ce qui lui a permis d'obtenir de nouveaux engagements pour 2014 et 2015. Il cible aussi de nouveaux clients dans les pays du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud et il a intensifié sa campagne publicitaire et publie notamment dans annonces dans les magazines de compagnies aériennes de premier plan et dans des journaux à grand tirage. En Éthiopie, il mène une vaste campagne de sensibilisation dans les médias locaux afin de faire savoir qu'il n'est pas, comme beaucoup le croient, ouvert uniquement aux organismes des Nations Unies et aux organisations internationales. Le Secrétaire exécutif de la CEA a officiellement demandé à tous les chefs de secrétariat des organismes du système qui ont leur siège en Éthiopie de penser en premier lieu au Centre de conférence lorsqu'ils organisent une réunion ou une autre manifestation.

29. Le Centre développe ses partenariats, notamment avec l'organisme éthiopien chargé du tourisme, le Ministère de la culture et du tourisme, et certaines grandes compagnies aériennes et agences de voyage, ce qui va contribuer à en faire un site offrant sous un même toit des services efficaces et plus performants. En outre, en 2014, en partenariat avec des compagnies aériennes, des chaînes hôtelières et des agences de voyage, il commencera à proposer de courts voyages organisés en Éthiopie et dans des pays voisins afin d'asseoir son image de marque.

C. Incidences de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège

30. La rénovation du complexe du Siège entreprise au titre du plan-cadre d'équipement en est arrivée à sa phase finale. Le transfert dans le bâtiment de l'Assemblée générale des installations se trouvant actuellement dans le bâtiment de la pelouse Nord a débuté comme prévu à la mi-mai 2014 et devrait s'achever fin août 2014; il sera suivi d'une brève période durant laquelle les salles de conférence

et la salle de l'Assemblée générale provisoirement installés dans le bâtiment de la pelouse Nord seront fermées et les structures correspondantes seront remises en place dans le bâtiment de l'Assemblée générale; dans l'intervalle, la capacité d'accueil de réunions sera réduite. Cette réduction temporaire de l'offre de salles de réunion a été annoncée dans le Journal des Nations Unies et les départements et bureaux du Secrétariat, ainsi que les fonds et programmes des Nations Unies, en ont été dûment informés. Afin de réduire les perturbations au minimum, le Secrétariat a trouvé des solutions pour les séances déjà programmées et a limité le nombre de réunions supplémentaires. On trouvera à la section V des renseignements complémentaires un diagramme actualisé indiquant à quelles périodes les différentes salles de conférence seront disponibles durant de la phase finale.

III. Gestion intégrée à l'échelle mondiale

A. Bilan d'étape

31. Comme suite à une demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 38 de sa résolution 68/251, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les Directeurs généraux des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne sont convenus de répartir clairement les attributions relatives aux politiques, activités et ressources afférentes à la gestion des conférences et, en conséquence, de réviser les circulaires du Secrétaire général qui portent sur l'organisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et des Offices des Nations Unies. Les textes révisés fait actuellement l'objet d'une évaluation juridique interne.

32. La mise au point de systèmes informatiques qui seront utilisés par tous les centres de conférence avance bien. Le système de gestion des réunions, gMeets, est opérationnel au Siège ainsi qu'à Genève, à Nairobi et à Vienne, et des améliorations y sont régulièrement apportées. Le système de planification et de traitement de la documentation, gDoc, est entré en service à Genève et à New York en mai 2014. Le système de traduction et de traitement de texte assistés par ordinateur, gText, comprend quatre éléments : traduction assistée par ordinateur, traduction automatique, référencement et accès à des bases de données terminologiques. La phase d'élaboration est terminée et le système va être progressivement mis en service dans les quatre centres de conférence. L'entrepôt de données, gData, permet de colliger des données budgétaires et financières liées à la gestion des conférences produites par les quatre centres aux fins de l'établissement de rapports statistiques et de la gestion des résultats. Les données relatives aux réunions et à la documentation seront extraites de gDoc et gMeets.

33. L'expression « règle de proximité » renvoie à la pratique consistant à utiliser les services de conférence des quatre centres de conférence et des commissions régionales pour constituer au moindre coût les équipes chargées d'assurer les services de conférence pour les réunions tenues ailleurs que dans les quatre centres, étant entendu que la qualité des services est la considération primordiale. Les États Membres et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont demandé que cette appellation soit remplacée par une autre qui fasse ressortir l'importance de facteurs autres que la proximité géographique. On parlera donc dorénavant de la « règle de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle

mondiale ». En 2013, des économies théoriques de plus d'un million de dollars ont été réalisées grâce à l'application de cette règle dans le cas des réunions tenues ailleurs que dans les quatre centres de conférence. Le tableau 3 de la section VI des renseignements complémentaires indique les économies théoriques correspondant aux billets d'avion, un des éléments du coût des services de conférence ; il s'agit toutefois d'estimations indicatives qui ne se veulent pas des données précises et ne mesurent pas les résultats obtenus en matière de gestion intégrée à l'échelle mondiale, pas plus que les efforts consentis sur le plan administratif et organisationnel, ni le caractère redondant de certaines des activités qui doivent être menées pour que des ressources provenant de plusieurs centres de conférence puissent être réunies et utilisées. Les économies réalisées le sont généralement au profit des pays hôtes ou des départements organiques, et non au bénéfice du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

34. Le partage de la charge de travail afférente au traitement de la documentation, qui fait l'objet du tableau 5 ci-dessous, est un moyen d'équilibrer le volume de travail et les capacités des quatre centres de conférence. Ceux-ci se viennent déjà mutuellement en aide, à titre ponctuel, pour le traitement de documents urgents, et évoluent progressivement vers un partage systématique passant par un mécanisme commun de prévision de la charge de travail et des capacités nécessaires.

Tableau 5

Partage de la charge de travail (nombre de mots transférés d'un centre à un autre)

| | 2009 | 2010 | 2011 ^a | 2012 | 2013 |
|--------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|------------------|
| New York | n.d. | 140 780 | 4 923 310 | 367 781 | 2 677 685 |
| Genève | n.d. | 212 480 | 27 360 | 8 310 | 146 890 |
| Vienne | 170 224 | 188 563 | 80 751 | 357 855 | 296 734 |
| Nairobi | 92 265 | 34 049 | 0 | 81 091 | 164 450 |
| Total | 262 489 | 577 882 | 5 031 421 | 815 037 | 3 285 759 |

^a Envoi ponctuel à New York, par l'Office des Nations Unies à Genève, d'un lot de documents en retard.

B. Mesure des résultats

1. Enquête en ligne

35. L'enquête mondiale en ligne a été menée du 15 avril au 15 mai 2014; il y a eu 1 201 connexions. Une brève analyse des réponses figure dans le tableau 6 ci-dessous.

36. La version révisée de l'enquête propose une « boîte à idées », qui permet aux représentants des États Membres de faire des observations ou des suggestions en plus de choisir parmi différentes appréciations standard. Les commentaires sont communiqués aux responsables de programme concernés, qui les examinent et y apportent des réponses, lesquelles sont transmises directement à la personne qui a rempli le questionnaire si elle a donné ses coordonnées. Par souci de transparence,

la synthèse des réunions d'information est affichée sur la même page Web. La page des commentaires se trouve à l'adresse suivante : <http://dgacm-feedback.un.int>.

37. En outre, à New York, il a été demandé aux États Membres d'évaluer l'appui fourni, avant et pendant la session, par les secrétaires des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale par celui et du Comité des conférences, ainsi que par leurs équipes.

Tableau 6

Résultats de l'enquête en ligne menée du 15 avril au 15 mai 2014

| | New York |
|---|-----------------|
| Travail des secrétaires de grande commission | Bien (8,5 %) |
| Degré de satisfaction en ce qui concerne la présentation des projets de résolution, leur distribution et la procédure d'adoption | Bien (8,5 %) |
| Degré de satisfaction en ce qui concerne la qualité et le contenu des sites Web de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions | Bien (6,4 %) |

| <i>Critères</i> | | <i>New York</i> | <i>Genève</i> | <i>Nairobi</i> | <i>Vienne</i> |
|--|-------------------|-----------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| Qualité des services fournis par les assistants au service des séances | Professionnalisme | Bien (8,4 %) | Bien (4,7 %) | Bien (8,6 %) | Bien (6,1 %) |
| | Courtoisie | Bien (7,4 %) | Bien (4,7 %) | Bien (7,5 %) | Bien (6,1 %) |
| Qualité linguistique des documents traduits | Exactitude | Bien (9,6 %) | Bien (3,6 %) | Très bien (5,4 %) | Très bien (3,7 %) |
| | Cohérence | Bien (11,7 %) | Bien (3,6 %) | Bien (6,5 %) | Très bien (2,5 %) |
| | Style | Bien (12,8 %) | Bien (3,6 %) | Bien (6,5 %) | Très bien (2,5 %) |
| Qualité linguistique de l'interprétation | Exactitude | Bien (7,5 %) | Bien (3,6 %) | Très bien (5,4 %) | Bien (8,4 %) |
| | Exhaustivité | Bien (6,4 %) | Satisfaisant (3,6 %) | Bien (4,4 %) | Bien (1,1 %) |
| | Clarté | Bien (6,4 %) | Bien (3,6 %) | Bien (5,4 %) | Bien (1,1 %) |
| | Intelligibilité | Bien (6,4 %) | Très bien (2,4 %) | Très bien (4,4 %) | Bien (1,1 %) |
| Qualité d'ensemble | | Bien (11,6 %) | Bien (4,8 %) | Bien (7,6 %) | Bien (8,7 %) |

38. En complément de l'enquête mondiale en ligne, la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève a sélectionné huit réunions ou conférences au cours desquelles les participants seront invités à participer à une enquête interne portant uniquement sur la réunion en question; de son côté, l'Office des Nations Unies à Nairobi en a sélectionné trois. Au total, 174 participants ont noté la qualité d'ensemble des services de conférence; 39 % l'ont jugée excellente,

42 % l'ont trouvée bonne, 8 % l'ont trouvée moyenne et 2 % l'ont trouvée mauvaise.

2. Réunions d'information

39. Des réunions d'information ont été organisées à l'intention des États Membres, par langue, dans les quatre centres de conférence. Au Siège, tous les services linguistiques étaient représentés. Des représentants de 21 États Membres ont participé. Une synthèse a été rédigée, traduite dans les six langues officielles de l'ONU et affichée sur le site Web du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

40. À l'Office des Nations Unies à Genève, des représentants de 11 États Membres et de tous les services linguistiques ont participé aux réunions. Une synthèse a été rédigée et distribuée aux participants.

41. L'Office des Nations Unies à Vienne a organisé une réunion à laquelle ont participé des membres du Service de la gestion des conférences, des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui ont leur siège à Vienne, et les représentants de neuf États Membres. Le texte des observations liminaires du Chef du Service de la gestion des conférences a été distribué.

42. L'Office des Nations Unies à Nairobi a organisé deux réunions d'information avec les États Membres.

3. Horaires flexibles

43. Il appartient aux départements et bureaux du Secrétariat de suivre les états de présence et les congés en mettant en place les dispositifs nécessaires au contrôle interne des états de présence, à l'enregistrement des heures de travail de nuit, des congés de compensation, des heures supplémentaires et des délais de route, et à administration des droits à congé. Ces dispositifs doivent être conformes aux diverses règles et politiques qui régissent l'administration des états de présence et des congés, ce qui est le cas du système FlexTime, actuellement utilisé par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

IV. Questions relatives à la documentation et à la publication des documents

A. Gestion de la documentation

44. On trouvera à la section VIII du présent rapport les statistiques relatives à la gestion des documents créneau pour tous les lieux d'affectation. Au cours de la période considérée, dans les quatre lieux d'affectation, les départements d'origine ont davantage respecté les délais de présentation des textes aux fins de leur traitement par les services de conférence. À New York, la proportion de documents présentés dans les délais s'est montée à 92 % (soit 1 307 des 1 422 documents reçus), bien que seuls 84 % des départements d'origine aient atteint le seuil fixé de 90 %. En effet, certains services chargés de présenter un petit nombre de documents n'ont pas tenu les délais. Les services de conférence de New York sont parvenus à

traiter 98 % des manuscrits en temps voulu; cela signifie qu'ils ont traité en 28 jours civils au plus les manuscrits présentés à temps et qui ne dépassaient pas le nombre de mots prescrit. Vingt-trois manuscrits n'ont pu être traités dans les délais normaux, principalement en raison de conflits de priorités pendant les périodes de pointe. De ce fait, 71 % des documents d'avant session publiés à New York ont pu être distribués dans les délais prescrits.

45. À l'ONUG, la proportion de documents présentés dans les délais s'élevait à 87 % (soit 1 385 des 1 603 documents reçus), contre 85 % en 2012 et 74 % en 2011; toutefois, en raison de moyens limités, seuls ont pu être traités en temps voulu, en 2013, 50 % des rapports émanant du Secrétariat et 22 % des rapports présentés par d'autres entités, contre 55 % et 29 % respectivement en 2012. Il n'en reste pas moins que cette proportion est deux fois plus élevée que celle enregistrée en 2011.

46. À l'ONUV, la proportion de documents présentés dans les délais se montait à 98 % (soit 159 des 162 documents reçus), contre 78 % en 2012 et 59 % en 2011. L'indicateur de traitement correspondant a lui aussi progressé, de sorte que, dans l'ensemble, le respect des délais de publication s'est élevé à 77 %, contre 69 % en 2012 et 55 % en 2011.

47. À l'ONUN, la proportion de documents présentés dans les délais se chiffrait à 22 % (soit 9 des 41 des documents reçus), et quoique plus élevée qu'en 2012 et 2011, elle laisse beaucoup à désirer. Les clients dont les rapports sont imputés au budget ordinaire, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, n'ont, malgré une certaine amélioration, que médiocrement respecté les délais; ceci s'explique par le fait que la gestion interactive des documents et les consultations entre les secrétariats des conseils d'administration de ces organismes et les comités des représentants permanents retardent la présentation des versions définitives des rapports. Les délais de traitement, pour leur part, ont été respectés à 100 %.

48. En 2013, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a poursuivi l'action menée pour que les manuscrits n'excèdent pas la longueur prescrite, négociant à cet effet les demandes de dérogation avec les départements d'origine, sans pour autant porter atteinte à la qualité des textes. Le pourcentage de documents créneau respectant la longueur prescrite s'établissait à 81 % au Siège, à 100 % à l'ONUG et à l'ONUN, et à 87 % à l'ONUV.

49. Soucieux de faciliter l'analyse approfondie des causes de la présentation tardive des manuscrits, j'ai demandé aux départements et autres services concernés de préciser les raisons qui font que les délais ne sont pas respectés. Les réponses reçues donnent quelques indications. Ainsi, selon le HCR, certains documents n'ont pu être présentés dans les délais car le Comité des commissaires aux comptes, le CCQAB et le Comité permanent du Comité exécutif n'avaient pas publié à temps les rapports connexes. Pour redresser la situation, le HCR propose que certains rapports soient présentés à titre préliminaire et que d'autres, qui devaient être d'avant session, soient assimilés à des documents de session. Dans le cas du HCDH, la présentation tardive des documents s'explique par la multiplication du nombre de rapports demandés par les organes directeurs, qui ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de ressources correspondante; en conséquence, les documents à traiter ont été présentés plus tard que prévu.

50. L'Assemblée générale, dans sa résolution 68/251 en date du 27 décembre 2013, s'est déclarée consciente qu'il fallait agir sur plusieurs plans pour régler le problème chronique de la publication tardive des documents destinés à la Cinquième Commission. Au cours de la partie principale de la soixante-huitième session, 83 des 96 documents prévus pour cette commission (soit 86 %) ont été présentés dans les délais. Trente-deux documents ont été publiés selon les règles, c'est-à-dire six semaines au moins avant la séance à laquelle ils devaient être examinés, 21 l'ont été au moins quatre semaines avant cette date et 26 au moins deux semaines au préalable. Les 17 autres ont été publiés moins de deux semaines avant la séance, en raison d'une affectation tardive de créneau, d'une présentation tardive ou d'une longueur excessive.

51. Au cours de la première reprise de la session, en 2014, la Cinquième Commission a examiné 14 documents. Bien que les services de conférence soient parvenus à traiter les documents tardivement présentés par les départements d'origine en deux semaines au lieu de quatre, neuf d'entre eux ont été publiés moins de deux semaines avant la date à laquelle ils devaient être examinés.

52. Au cours de la deuxième reprise de la session, en 2014, la Cinquième Commission a examiné 50 documents, dont 45 (soit 90 %) avaient été présentés dans les délais. Trente-cinq documents (soit 70 %) ont été publiés au moins six semaines avant la séance à laquelle ils devaient être examinés, neuf l'ont été au moins quatre semaines avant cette date et les six autres au moins deux semaines au préalable. Aucun document n'a été publié moins de deux semaines avant la date de la séance correspondante.

53. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les secrétariats de la Cinquième Commission et du CCQAB ont ensemble redoublé d'efforts pour analyser la situation et trouver des solutions efficaces à ces problèmes. Deux problèmes sont particulièrement frappants :

a) Les réunions presque bout-à-bout du CCQAB et de la Cinquième Commission, qui se chevauchent souvent, ne laissent que peu de temps pour rédiger et assurer le traitement des rapports du Comité consultatif adressés à la Commission; ceci a, de plus, des incidences sur d'autres documents créneau;

b) L'impossibilité de prévoir adéquatement le programme de travail de la Cinquième Commission en rapport avec les travaux du CCQAB va à l'encontre de l'action que le Secrétariat mène pour préprogrammer les documents de conférence et en assurer le traitement rigoureux.

54. Malgré une amélioration tangible au cours des dernières années, il arrive encore que des manuscrits soient tardivement présentés, et leur longueur excessive ainsi que le lourd travail d'édition qu'ils exigent ne font que compliquer l'état des choses. Toutefois, faisant fond sur l'approche multidimensionnelle, et grâce à une meilleure sensibilisation, tant les départements d'origine que les responsables des services de conférence ont pris des mesures pour régler ce problème des plus importants, et les résultats en seront suivis de près.

55. À Vienne, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Sous-Comité juridique qui en relève sont convenus de suspendre, entre 2012 et 2015, la publication des procès-verbaux non édités qui remplaçaient les comptes rendus analytiques de séance, et de consigner leurs débats au moyen de fichiers numériques accompagnés d'une transcription en anglais. Il a

été décidé qu'en 2015, le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-quatrième session, et le Comité, à sa cinquante-huitième session, évalueraient cette procédure et décideraient s'il convient de la développer ou de revenir à la transcription de procès-verbaux non édités. Les appréciations du personnel du Secrétariat comme des représentants donnent à penser que cette nouvelle procédure est largement acceptée, et il ne semble pas, à l'heure actuelle, que le retour à la transcription de procès-verbaux soit réclamé.

56. À sa quarante-cinquième session, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a décidé de demander que des enregistrements numériques de ses séances continuent d'être réalisés à ses quarante-sixième et quarante-septième sessions, en 2013 et 2014, à titre d'essai, sans pour autant renoncer à son droit à l'établissement de comptes rendus analytiques, prévu dans la résolution 49/221 de l'Assemblée générale (A/67/17, par. 249). C'est ainsi que l'enregistrement numérique des sessions de la Commission (depuis 2012) et des réunions des groupes de travail (depuis 2013), qu'elles se tiennent à Vienne ou à New York, est mis à la disposition de la Commission pour diffusion sur son site Web. La Commission est de plus convenue qu'à sa quarante-septième session, elle ferait le point sur l'utilisation des enregistrements numériques et, sur la base de cette évaluation, se prononcerait sur la possibilité de remplacer les comptes rendus analytiques par de tels enregistrements. Il est à noter, à ce propos, que seule la Commission – contrairement aux groupes de travail – a droit à l'établissement de comptes rendus analytiques; toutefois, depuis un certain temps, elle n'en demande plus pour l'ensemble de ses travaux, mais seulement pour les séances importantes, consacrées à l'examen de textes normatifs et à l'adoption du rapport de session.

57. Comme l'exige le principe de la distribution simultanée, les documents officiels ne sont publiés que lorsqu'ils sont disponibles dans toutes les langues officielles, tant sur support électronique (via le Système de diffusion électronique des documents) que sur support papier.

B. Numérisation des importants documents anciens de l'Organisation

58. Le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences agissent de concert pour améliorer l'accès en ligne aux documents historiques de l'ONU. On estime à 17 millions le nombre de documents sur support papier figurant dans les archives de l'ONU, la plupart ayant été publiés avant l'ère du numérique (soit avant 1993); parmi eux, environ 3 millions, jugés particulièrement importants, doivent être numérisés d'urgence, et quelque 300 000 l'ont été à ce jour. Pour relever ce défi, on a regroupé en une seule équipe les compétences et moyens complémentaires des deux départements. On estime, à titre préliminaire, que l'on pourra numériser complètement environ 6 000 documents par mois.

V. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

A. Perfectionnement des compétences du personnel des services linguistiques

59. Les accords conclus avec l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) et l'Association internationale des traducteurs de conférence (AITC) – respectivement entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et le 1^{er} janvier 2013 – alignent la rémunération des interprètes et traducteurs recrutés pour de courtes périodes sur celle du personnel permanent, ce qui a permis de rationaliser le recrutement des temporaires qualifiés venant étoffer les moyens internes de l'Organisation. Comme prévu, les nouvelles dispositions ont amélioré la prévisibilité et la transparence et facilité l'administration du recrutement des temporaires dans tous les centres de conférence et ont donc rendu l'Organisation plus compétitive. Les prochaines mesures destinées à consolider les moyens dont l'Organisation dispose pour garantir le multilinguisme de ses délibérations viseront à enrichir le vivier de linguistes agréés en sélectionnant des candidats prometteurs par divers moyens, notamment des concours de recrutement réaménagés, le programme de collaboration avec les universités et des stages rémunérés ou non, conformes avec les normes de recrutement du personnel linguistique. Compte tenu des difficultés rencontrées au cours des dernières années pour ce qui est d'attirer et de retenir des linguistes qualifiés, l'importance stratégique de cette entreprise est manifeste.

60. La périodicité des concours de recrutement a été régularisée et les épreuves sont en cours d'actualisation. Les concours, prévus un certain temps à l'avance, sont programmés de telle sorte que les plus urgents aient lieu en premier. Le calendrier en est largement diffusé afin que les linguistes intéressés et les établissements d'enseignement spécialisés aient le temps de se préparer. Les vacances de poste consécutives au départ à la retraite de fonctionnaires des services linguistiques sont annoncées six mois à l'avance afin que le recrutement soit achevé à temps pour que la transition se fasse sans heurt.

61. D'autres mesures sont prévues, qui concernent notamment l'examen des conditions de recrutement du personnel linguistique, la multiplication des possibilités de perfectionnement offertes aux membres des services linguistiques et la poursuite du dialogue avec les établissements de formation de traducteurs et d'interprètes dans le cadre du réseau des signataires de mémorandums d'accord avec l'ONU, que le Département développe depuis 2007. Les services de conférence des quatre centres de conférence ont poursuivi et intensifié leur collaboration avec ces établissements. Les possibilités d'enseignement à distance sont plus activement exploitées, et les échanges d'information sur les bonnes pratiques se poursuivent entre les services et des spécialistes de renommée internationale.

62. En 2013, 107 étudiants ont été accueillis dans le cadre du programme de stages linguistiques. Le tableau ci-dessous fait apparaître le rendement des activités d'encadrement des stagiaires menées entre 2011 et 2013.

Tableau 7
Rencement des activités d'encadrement des stagiaires (2011-2013)

| | <i>Année civile</i> | | | <i>Total</i> |
|--|---------------------|-------------|-------------|--------------|
| | <i>2011</i> | <i>2012</i> | <i>2013</i> | |
| Nombre de jours-personnes | 77 | 119 | 108 | 304 |
| Nombre de stagiaires provenant des institutions ayant signé des mémorandums d'accord | 27 | 43 | 43 | 113 |
| Nombre de stagiaires reçus au concours de recrutement | 7 | 10 | 19 | 36 |
| Nombre de stagiaires ultérieurement recrutés | 6 | 7 | 6 | 19 |
| Nombre de jours-personne investi par stagiaire recruté | 12,8 | 17 | 18 | 47,8 |

63. La coopération avec les universités vise, comme par le passé, à trouver des personnes susceptibles, à terme, d'être recrutées dans les services linguistiques ou inscrites sur les listes de sous-traitants auxquels ces services font appel, à encadrer ces personnes, et à aider certains établissements spécialisés à dispenser une formation qui tienne compte des exigences et particularités des services de conférence de l'ONU. Le Département apporte une assistance pédagogique directe à ces établissements (sur place ou à distance), et dispense des conseils au personnel enseignant, en général à distance et à l'occasion des conférences bisannuelles des membres du réseau. Pour que le vivier soit en permanence enrichi, cette entreprise doit être considérée comme continue. Des mémorandums d'accord ont été conclus avec 22 établissements universitaires de pays dont la langue est l'une des six langues officielles de l'Organisation, l'objet étant de promouvoir la formation de linguistes et la participation au programme de stages.

64. Tous les services linguistiques ont besoin de personnel temporaire pour gérer la charge de travail en période de pointe, et recrutent donc des indépendants, parmi lesquels des retraités. Pour des raisons économiques évidentes, le recrutement local est nettement privilégié; toutefois, le Département procède à des recrutements sur le plan international pour certaines combinaisons linguistiques lorsqu'il ne peut être trouvé d'indépendant local qualifié. Chaque service recrute du personnel temporaire en fonction de son tableau d'effectifs, de son taux de vacance de poste, de ses moyens et des diverses périodes de pointe.

65. Soucieux de régler durablement les problèmes que pose le taux élevé de vacance de postes des services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Département continue de prendre des mesures, dont les suivantes :

- a) Mutation à Nairobi de membres des services linguistiques en poste dans les autres centres de conférence;
- b) Examen périodique des listes de lauréats des concours et communication avec ceux qui seraient susceptibles de convenir;
- c) Offres de recrutement à Nairobi faites aux lauréats des concours de recrutement;

- d) Affichage de tous les avis de vacance de poste sur Inspira;
- e) Appui au Projet africain de formation de traducteurs et d'interprètes de conférence, auquel l'Office des Nations Unies à Nairobi participe en partenariat avec l'Union européenne, l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le secrétariat général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
- f) Collaboration avec certains établissements universitaires africains en vue d'accélérer la formation de traducteurs et d'interprètes en Afrique [voir A/64/6 A/64/6 (Sect.2)].

66. L'Office des Nations Unies à Nairobi continue aussi de former de jeunes traducteurs et interprètes qui n'ont pas encore été reçus au concours de recrutement, à qui sont offerts des contrats de temporaire. Des résultats tangibles ont été obtenus : a) au cours des quatre dernières années, un interprète, deux éditeurs et un traducteur ont été reçus au concours; b) le taux de vacance de poste global a été ramené de 26 à 16 %. Le reclassement de postes des services linguistiques à la classe P-5, en application du principe de l'égalité de classement des postes couvrant les mêmes fonctions, a également eu des incidences favorables sur le taux de vacance, et devrait contribuer à le faire baisser encore et favoriser la rétention du personnel.

67. Le Consortium panafricain pour un master en interprétation et en traduction, officiellement créé à Addis-Abeba en 2012, regroupe des universités du Cameroun, d'Égypte, du Ghana, du Kenya et du Mozambique. Un secrétariat permanent, hébergé par l'Office des Nations Unie à Nairobi, veille à ce que les partenaires travaillent en synergie, coordonne leurs activités et leur donne des conseils sur les bonnes pratiques.

68. Le personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi continue de concourir à la formation d'étudiants de l'Université de Nairobi et de leur faire passer des tests. Par l'intermédiaire du Consortium, des membres du personnel de l'Office ont de plus aidé l'Université panafricaine (UPA), créée par l'Union africaine, à administrer les épreuves de sélection des candidats à des cours de formation de traducteurs et d'interprètes, prenant part à cette fin aux travaux des jurys d'examen. Ces épreuves ont abouti à la sélection de 19 étudiants, qui suivent actuellement une formation à l'École supérieure de traducteurs et interprètes de Buéa (Cameroun).

69. Outre les faits nouveaux mentionnés ci-dessus à propos de l'Afrique, trois universités péruviennes et deux universités mexicaines se sont dites intéressées par la signature d'un mémorandum d'accord et doivent faire une demande officielle au Secrétariat. Les dossiers seront examinés dans le cadre du dispositif établi à cet effet, au sein duquel les services linguistiques jouent un rôle prépondérant.

B. Qualité des services d'interprétation et de traduction

70. Des procédures précises ont été mises en place pour le contrôle la qualité des travaux externalisés :

- a) Une procédure de tests permet de vérifier les qualifications, l'expérience et la qualité des prestations des candidats préalablement à leur inscription sur la liste idoine;

b) Chaque service désigne un responsable du contrôle de la qualité, chargé de donner des avis sur la répartition du travail entre les sous-traitants, de choisir les textes qui feront l'objet d'un contrôle, de communiquer aux intéressés les appréciations portées au sujet de leur travail et d'entrer dans le système les données issues des évaluations;

c) Les travaux exécutés par les sous-traitants n'ayant pas le statut d'autoréviseur sont intégralement révisés;

d) La qualité des documents est contrôlée au titre du devoir de précaution;

e) Les soumissions présentées par les agences de traduction à la suite d'appels à la concurrence font l'objet d'évaluations techniques approfondies, effectuées sous la supervision et le contrôle directs de la Division des achats;

f) Les sous-traitants ont accès à la plateforme gText, qui leur permet d'utiliser les mêmes outils de traduction assistée par ordinateur que les traducteurs internes.

71. Les ressources terminologiques mondiales du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sont en train d'être actualisées et progressivement regroupées. Dans le cadre de cette initiative, les services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont tenu des consultations avec des représentants du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et le Haut-Commissariat a désormais accès à la base terminologique de l'Office, ce qui favorise la rationalisation et l'harmonisation. Par ailleurs, le Siège a constitué une équipe spéciale chargée d'intégrer le contenu des bases terminologiques de divers services dans le Système de référence terminologique de l'ONU, UNTERM. Tous les membres du personnel linguistique, y compris les interprètes, peuvent ainsi consulter les fiches terminologiques, auxquelles les traducteurs ont aussi accès via les outils de traduction assistée par ordinateur.

72. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pris bonne note des dispositions du paragraphe 105) de la résolution 68/251, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de « s'abstenir d'apporter quelque modification de fond que ce soit aux textes négociés des projets de résolution et des résolutions adoptées », et veillera à ce qu'elles soient strictement respectées.

73. Des mesures très variées visant à améliorer la qualité, l'efficacité et la rentabilité des services d'édition et des services connexes assurés par le Secrétariat sont et seront mises en œuvre au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Il s'agit notamment :

a) D'actualiser les normes de présentation de tous les documents de l'ONU traités par les services linguistiques et de veiller à ce qu'elles soient plus systématiquement appliquées;

b) De renforcer la communication avec les départements auteurs, notamment de leur offrir des outils de formation en ligne et des modèles de meilleure qualité et de leur donner des instructions spéciales via un site Web réservé à cet effet qui permettra également les échanges;

c) De renforcer la gestion mondiale des documents, moyennant l'harmonisation des directives et pratiques d'édition appliquées par les différents centres de conférence et l'actualisation des normes de formatage des documents;

- d) De renforcer les moyens consacrés aux services d'édition et d'appui à l'édition;
- e) De regrouper au niveau mondial la production terminologique et la mise à jour des fiches, via UNTERM;
- f) De faciliter l'accès à la documentation via le Web et les appareils mobiles.

74. Des représentants des quatre centres de conférence ont tenu des consultations fréquentes par vidéoconférence pour actualiser la méthode d'estimation du coût des services de conférence. Des ajustements techniques fondés sur les accords récemment conclus avec l'AITC et l'AIIIC, les incidences de la diffusion numérique de la documentation et la diminution du nombre de recrutements de temporaires sur le plan international seront proposés. D'autres questions demeurent à l'examen; par exemple, celle de savoir s'il faudrait, compte tenu de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale et de la répartition de la charge de travail entre tous les centres de conférence, arrêter un coût unique pour la page de traduction (330 mots) ou s'il est préférable de continuer à appliquer un coût différent pour chaque centre.

75. Depuis 2010, le Secrétariat publie sur les sites Web des comités de sanctions, dans les six langues officielles de l'ONU, les listes de personnes et d'entités que le Conseil de sécurité soumet à des sanctions en rapport avec la Somalie et l'Érythrée, le Libéria, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Soudan, la Libye et la Guinée-Bissau, ainsi que les listes établies par les comités du Conseil de sécurité créés par la résolution 1718 (2006), concernant la République populaire démocratique de Corée et la résolution 1737 (2006), concernant la République islamique d'Iran).

76. De plus, conformément aux dispositions du paragraphe 17 de sa résolution 2082 (2012) et du paragraphe 17 de sa résolution 2083 (2012), le résumé des motifs ayant présidé à l'inscription de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et sur celle du Comité créé par la résolution 1988 (2011) est publié sur le site Web du Conseil dans les six langues officielles. Depuis 2010, 371 résumés ont ainsi été publiés pour le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et 159 pour le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), ce qui représente plus de 3 180 pages consultables dans les six langues officielles.

77. Depuis la parution du rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session (A/68/122), la question de la traduction dans les six langues officielles des listes relatives aux sanctions imposées à des personnes ou entités a été examinée au sein du Comité des sanctions contre Al-Qaida et du Comité 1988 (2011). Le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure s'est également penché sur la question à la demande du Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida. Le Secrétariat a communiqué les renseignements nécessaires à l'examen de cette question par le Groupe de travail et le Comité des sanctions et a tenu des réunions d'information à l'intention du Groupe de travail en février et mai 2014. Le 17 juin 2014, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 2160 (2014) et 2161 (2014) se rapportant au comité 1988 et au comité des sanctions contre Al-Qaida,

respectivement. Dans ces résolutions, le Conseil a prié le Secrétaire général de faire traduire dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies la liste de toutes les personnes et entités inscrites et les exposés des motifs d'inscription, prenant note du caractère exceptionnel de cette demande, qui vise à harmoniser les procédures de traduction mises en place dans tous les comités des sanctions.

78. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences n'épargnera aucun effort pour s'assurer que la liste de toutes les personnes et entités inscrites et les exposés des motifs d'inscription sont disponibles en temps voulu et avec exactitude dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.
